

**CE
23-11**

**22
AOÛT
2023**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ONZIÈME ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2023

Mardi 22 août 2023, salle D-225, à 17 h, sous la présidence de monsieur François Dornier.

PRÉSENCES

M. François Dornier
M. Raymond Lacroix
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPE ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Myriam Michaud, secrétaire d'assemblée

23-11.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, le président, M. François Dornier, souhaite la bienvenue aux membres.

23-11.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. François Dornier, président, fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

23-11.03 PROCÈS-VERBAL DE LA 10^E RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF (CE23-10 du 27 JUIN 2023) : POUR ADOPTION

M. François Dornier, président, fait un retour sur l'adoption des extraits de résolution effectué par courriel en date du 28 juin 2023.

- **Point 23-10.04** – Ajustement des tarifs de stationnement 2023-2024 du Cégep et de l'IMQ ;
✓ PROPOSÉ par Kurt Vignola et APPUYÉ par Robin Lavoie.
- **Point 23-10.05** – Amendement des tarifs dans les annexes à la *Politique concernant la location ou le prêt des locaux du Collège de Rimouski (C-06)* ;
✓ PROPOSÉ par Robin Lavoie et APPUYÉ par Kurt Vignola.
- **Point 23-10.06** – Acquisition d'un tour CNC avec cellule de robotisation ;
✓ PROPOSÉ par Raymond Lacroix et APPUYÉ par Robin Lavoie.
- **Point 23-10.09** – Approbation des DEC et des AEC ;
✓ PROPOSÉ par Raymond Lacroix et APPUYÉ par Robin Lavoie.
- **Point 23-10.10** – Reclassification d'un poste de soutien au CFMU ;
✓ PROPOSÉ par Kurt Vignola et APPUYÉ par Raymond Lacroix.

- **Point 23-10.11** – Nomination au poste de direction adjointe aux programmes, à la direction des études ;
✓ PROPOSÉ par Robin Lavoie et APPUYÉ par Kurt Vignola.
- **Point 23-10.12** – Nomination au poste de gestionnaire administratif ou gestionnaire administrative à la direction des formations continues et du développement institutionnel ;
✓ PROPOSÉ par Raymond Lacroix et APPUYÉ par Kurt Vignola.
- **Point VARIA 23-10.13A** – Formation du comité de sélection pour le poste de coordonnateur ou coordonnatrice à la direction des affaires étudiantes ;
✓ PROPOSÉ par Kurt Vignola et APPUYÉ par Robin Lavoie.

Il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de confirmer l'adoption des extraits de résolution qui ont été effectués par courriel en date du 28 juin 2023 et d'adopter le procès-verbal tel qu'il est présenté.

23-11.04 SUIVI CONCERNANT LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : POUR INFORMATION

M. François Dornier annonce que la date fixée pour le transfert de l'affectation temporaire au poste de secrétaire général de Mme Vicky Boucher est pour le 31 janvier 2023.

23-11.05 RECLASSIFICATION D'UN POSTE DE SOUTIEN (OUVRIER CERTIFIÉ D'ENTRETIEN) AU SERVICE DES TERRAINS ET BÂTIMENTS : POUR ADOPTION

L'article 6.1.6 de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Monsieur Anthony Sénéchal qui occupe un poste d'ouvrier certifié d'entretien au service des Terrains et bâtiments depuis le 21 octobre 2019, a déposé une demande de reclassification à titre de tuyauteur, le 5 mai dernier.

Monsieur Sénéchal relève de monsieur Gill Blais, régisseur général au service des Terrains et bâtiments. Les responsabilités nommées dans la demande sont soutenues par ce dernier.

À la lumière de l'étude effectuée à partir du questionnaire d'analyse des tâches et du plan de classification en vigueur, la Direction des ressources humaines conclut que de façon principale et habituelle, monsieur Sénéchal consacre la majeure partie de son temps à des tâches qui sont identifiées dans la catégorie d'emploi du poste de tuyauteur. La modification de la classe d'emploi est donc justifiée.

CONSIDÉRANT la demande de reclassification dûment complétée ;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le plan de classification du personnel de soutien en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'accord du supérieur immédiat ;

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste d'ouvrier certifié d'entretien qu'occupe M. Sénéchal en poste de tuyauteur, rétroactivement au 5 mai 2023.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste d'ouvrier certifié d'entretien qu'occupe M. Sénéchal en poste de tuyauteur, rétroactivement au 5 mai 2023.

23-11.06 RECLASSIFICATION D'UN POSTE DE SOUTIEN (AGENT DE SOUTIEN ADMINISTRATIF) AU SERVICE DES TERRAINS ET BÂTIMENTS : POUR ADOPTION

L'article 6.1.6 de la *Politique de dotation en ressources humaines* (catégorie D-7 du cahier de gestion) prévoit que le changement de la classification attachée à un poste régulier est la responsabilité du comité exécutif. La décision doit s'appuyer non seulement sur un avis de la Direction des ressources humaines suite à une étude des tâches, mais aussi, principalement, sur l'intérêt et la pertinence pour le Collège de modifier la description du poste.

Monsieur Simon Bachand, qui occupe un poste d'agent de soutien administratif, classe I, au service des Terrains et bâtiments depuis le 5 septembre 2019, a déposé une demande de reclassification à titre d'agent de soutien administratif, classe principale, le 27 juin dernier.

Monsieur Bachand relève de madame Marie-Josée Proulx, directrice des Services administratifs. La demande de reclassification a été validée et est appuyée par madame Proulx qui souhaite un ajout de certaines tâches à la suite de la réorganisation dans son équipe.

À la suite de l'analyse des tâches qui seront bonifiées au cours des prochaines semaines et qui ont été soumises à la Direction des ressources humaines, il est concluant que M. Bachand consacre la majeure partie de son temps à des tâches qui correspondent au poste d'agent de soutien administratif, classe principale. La modification de la classe d'emploi est donc justifiée.

CONSIDÉRANT la demande de reclassification dûment complétée ;

CONSIDÉRANT l'analyse des tâches en lien avec le plan de classification du personnel de soutien en vigueur ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la Direction des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT l'accord de la supérieure immédiate ;

Il est recommandé de procéder à la reclassification du poste d'agent de soutien administratif, classe I qu'occupe M. Bachand en poste d'agent de soutien administratif, classe principale, à compter du 4 septembre 2023.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de procéder à la reclassification du poste d'agent de soutien administratif, classe I qu'occupe M. Bachand en poste d'agent de soutien administratif, classe principale, à compter du 4 septembre 2023.

23-11.07 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 ET PLAN DE TRAVAIL 2022-2023/CLUB DE FOOTBALL LES PIONNIERS DE RIMOUSKI : DÉPÔT ET INFORMATION

Les documents sont déposés pour information.

23-11.08 RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021-2022 ET PLAN DE TRAVAIL 2022-2023/CLUB DE HOCKEY LES PIONNIERS DE RIMOUSKI : DÉPÔT ET INFORMATION

Les documents sont déposés pour information.

23-11.09 VARIA

Aucun sujet n'est discuté sur ce point.

23-11.10 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 17 h 30.

Le président
(M. François Dornier)

La secrétaire d'assemblée
(Mme Myriam Michaud)